

18 AVR. 2024

N° DC 2024-01-20

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Montepdon
63440 SAINT PARDOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mars à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Gervais d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 74 Pouvoirs : 6
Votants : 80 (dont 6 procurations)

Présents: Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT); Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Guillaume BAFFIER (CHATEAUNEUF LES BAINS); Pierre BARBARY (PONTGIBAUD); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES); Frédéric BLANCHET (DURMIGNAT); Chantal BLOT-BOUCHE (SAINT PARDOUX); Grégory BONNET (MONTCEL); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Stéphane CANUTO (QUEUILLE); Marc CARRIAS (EFFIAT); Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CITON (LA CROUZILLE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Dominique DINYTASZ (MENAT); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Olivier KNIPPING (SAINT MYON); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Paul LASSET (SAINT MYON); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Karina MONNET (ARTONNE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Josette MOULY (SERVANT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Joël PERRIN (LAPEYROUSE); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Jean Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique PRADEL (MOUREUILLE); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Patrick QUINTY (VITRAC); Christian RAFFIER (SAINT QUINTIN SUR SIOULE); ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)
Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ayant donné pouvoir à Daniel CITON (LA CROUZILLE)
Christine BOIZARD (VIRLET) ayant donné pouvoir à Bernard JOUHENDON (VIRLET)
Fabien ROUX (MARCILLAT) ayant donné pouvoir à Pascal MONTAGNE (MARCILLAT)
Jérôme BOREL (SERVANT) ayant donné pouvoir à Josette MOULY (SERVANT)
Etienne ONZON (COMBRONDE) ayant donné pouvoir à Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE)

Monsieur Gaëtan DUBIEN a été élu secrétaire de séance.

Objet : AVENANT AU CONTRAT DE COMPLEMENTAIRE SANTE COLLECTIF

MUTUALE a fait parvenir au Syndicat de Sioule et Morge une proposition d'avenant pour le contrat de complémentaire santé obligatoire qui concerne les salariés de droit privé et pour le contrat de complémentaire santé facultatif qui concerne les agents de droit public.

Cet avenant a pour objet de mettre en conformité les garanties du contrat avec les nouvelles dispositions légales :

- Prise en charge des frais relatifs à la télésurveillance médicale (décret n°2022-1767 du 30 décembre 2022, décret n°2023-232 du 30 mars 2023 et décision de l'UNCAM du 25 mai 2023),
- Mise à jour du taux de remboursement par la mutuelle pour les frais de transport sanitaire, pour compenser la baisse du taux de remboursement de ces frais par le régime obligatoire (décret n°2023-382 du 19 mai 2023),
- Mise à jour du taux de remboursement par la mutuelle pour les honoraires des chirurgiens-dentistes et actes relevant des soins dentaires, pour compenser la baisse du taux de remboursement de ces frais par le régime obligatoire (décret n°2023-701 du 31 juillet 2023 et arrêté du 12 octobre 2023).

Afin de mieux protéger la mutuelle des éventuels cas de fraude et ainsi rembourser les prestations effectivement consommées par les adhérents, l'avenant prévoit également que la mutuelle se réserve le droit de solliciter plus d'éléments justificatifs auprès de l'adhérent au moment des contrôles de prestations.

Les projets d'avenants ont été transmis à l'ensemble des délégués du Syndicat de Sioule et Morge.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver ces projets d'avenants au contrat de complémentaire santé obligatoire et au contrat de complémentaire santé facultatif souscrits par le Syndicat auprès de MUTUALE.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 14 mars 2024.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets d'avenants au contrat de complémentaire santé obligatoire et au contrat de complémentaire santé facultatif souscrits par le Syndicat auprès de MUTUALE.



Fait et délibéré à Saint Gervais d'Auvergne,
Le 23 mars 2024

Le Président,
Luc CAILLOUX